

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 12 décembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI représentée par Céline FILIPPI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Catherine CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Gérard CHENOZ - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Josette FURACE représentée par Louisa HAMMOUCHE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick PADOVANI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Nathalie PIGAMO - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis TIXIER représenté par Andrée GROS - Jocelyne TRANI représentée par Gisèle LELOUIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Roland CAZZOLA - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSSES - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 12 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 108-1137/17/CT

■ VOI - Approbation de l'accord de principe d'une aide financière du Conseil Départemental sur les grands projets structurants sur Marseille

Avis du Conseil de Territoire

DAJA 17/16129/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Depuis plusieurs années, Marseille a engagé une véritable mutation de ses infrastructures routières pour apaiser son centre-ville. La mise en service de la rocade L2 Est en novembre 2016 a marqué une 1^{ère} étape importante. A l'achèvement de la totalité de la rocade L2 envisagée mi-2018, plusieurs axes de circulation connaîtront alors une baisse de trafic significative et pourront faire l'objet d'une requalification urbaine.

Dans cette perspective, quatre grands projets sont identifiés, dont la réalisation est programmée dans les cinq prochaines années :

- **Le Boulevard Urbain Sud** dans son prolongement jusqu'à la Pointe Rouge permettra d'assurer la complétude du dispositif de contournement opéré avec la rocade L2.

Initialement conçu comme une rocade rapide, le projet du Boulevard Urbain Sud de Marseille a évolué vers un concept de boulevard urbain et paysager, utile à l'ensemble des modes de transport et s'inscrivant dans la continuité urbaine des quartiers traversés.

Le Boulevard Urbain Sud de Marseille est un axe multimodal comprenant de larges cheminements piétons, des pistes cyclables continues sur la totalité de son linéaire, des voies réservées aux transports en commun en site propre dans les deux sens, depuis la traverse Parangon jusqu'à la rue Verdillon.

Ce projet est estimé à 300 M€ TTC

• **La Rocade du Jarret** : actuellement la Rocade du Jarret constitue l'unique itinéraire de contournement de la ville. Cet axe supporte un volume de circulation très important et engendre ainsi de multiples nuisances (sonores ; pollution de l'air) dans l'environnement urbain traversé.

La requalification de la Rocade du Jarret a pour objectifs :

- D'apaiser la circulation automobile,
- De rééquilibrer l'espace au profit des autres modes de déplacements,
- De réaliser des aménagements ciblés en faveur des bus : sites propres, priorités aux feux, réorganisation du pôle d'échanges de la Timone,
- De reconquérir l'espace public (parvis de la Timone),
- De végétaliser en continu, les deux rives du Jarret.

Ce projet est estimé à 72 M€ TTC

• **Le Cours Lieutaud** : la requalification de cet axe s'inscrit entre la Canebière et le boulevard Baille, en intégrant le boulevard Garibaldi.

Les objectifs sont :

- De créer un alignement d'arbres à hautes tiges sur chaque rive du Cours,
- D'assurer un écoulement de la circulation,

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

- D'organiser des espaces piétons plus confortables, un stationnement rationnel (livraisons, 2 roues, expositions de motos),
- D'offrir des itinéraires continus pour les modes doux,
- De proposer un traitement de qualité des 2 grands carrefours (Salvator / Thurner ; Cours Julien / Rue du marché des Capucins),
- De mettre en valeur le patrimoine bâti : pont de la Rue d'Aubagne, passerelle Estelle, escalier Bédarride.

Ce projet est estimé à 16 M€TTC

- **Le projet Centre-ville** : dans la continuité des aménagements précédemment réalisés sur le centre-ville au titre de la semi-piétonisation du Vieux Port et plus récemment de la requalification de la Rue Paradis, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaitent poursuivre la requalification du centre-ville dans une vision globale et hiérarchisée au travers de l'opération globale de redynamisation « Ambition Centre-Ville ». En effet, il s'agit d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer à court terme un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

Cette réflexion s'inscrit dans le périmètre de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en cours d'élaboration.

5 axes principaux sont proposés pour le projet de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille :

- Améliorer le fonctionnement urbain dans une perspective de centre-ville apaisé en réorganisant le dispositif des transports en commun et en assurant une continuité,
- Poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable,
- Définir une cohérence de traitement des espaces publics avec l'élaboration d'une charte de qualité urbaine du centre-ville de Marseille,
- Maitriser la gestion urbaine.

Ce projet est estimé à 60 M€TTC

Ainsi ces quatre grands projets contribueront à dessiner le devenir de Marseille.

Dans cette perspective, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a fait part de son intention de soutenir pleinement ces projets notamment sur un plan financier pour garantir l'engagement entrepris par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Au-delà de l'engagement financier, l'approbation de cet accord de principe se traduira par une réflexion commune et partenariale entre les deux institutions. Les directions techniques respectives définiront conjointement toutes les modalités de travail.

Devant l'importance de l'investissement et au regard de l'intérêt de ces projets pour le fonctionnement de l'agglomération marseillaise, l'engagement du Conseil Départemental sera sollicité, à hauteur de 250 M€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles;
- La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 12 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 12 décembre 2017.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de poursuivre les grands travaux structurants sur Marseille ;
- Qu'il convient de solliciter la participation financière du Conseil Départemental ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de l'accord de principe d'une aide financière du Conseil Départemental sur les grands projets structurants sur Marseille.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC